RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Blancs-Coteaux

**MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX**
51130 (MARNE)

# ARRÊTÉ N° 2026 - 389

## Portant sur :
## Stationnement interdit - Circulation perturbée
## 9-11 rue de Montmort
## OGER

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.3221-4 ;
**Vu** le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10 ;
**Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

**Considérant** qu'en raison de travaux sur toiture à l'aide d'une nacelle articulée au 9-11 rue de Montmort, réalisés par l'entreprise WAGNER, représentée par M. Guillaume PARENT, du lundi 23 novembre 2026 à 8h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 18h00,

**Il incombe** au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

## ARRÊTE

**Article 1** - du lundi 23 novembre 2026 à 8h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 18h00 :
- Stationnement interdit rue de Montmort, du N° 7 au N° 11 ;
- ½ voie de circulation supprimée au droit du chantier ;
- Circulation alternée par sens de priorité ;
- Vitesse réduite à 30kmh$^{-1}$ à l'approche de la Nacelle ;

**Article 2** - La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :
**Entreprise WAGNER** / Rue du Val Claire / 51683 REIMS CEDEX 2

**Article 3** - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4** - Madame la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

**Article 5** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- Les services de transports scolaires de l'Agglo d'Épernay
- L'entreprise WAGNER
- Les riverains concernés

Fait à BLANCS-COTEAUX
Le jeudi 05 novembre 2026
Le Maire, Pascal PERROT

MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX (MARNE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COTEAUX, MAISONS & CAVES DE CHAMPAGNE PATRIMOINE MONDIAL

**Place de l'Hôtel de Ville - Vertus - 51130 BLANCS-COTEAUX**
**Tél : 03 26 52 12 97 - Mail : secretariat@blancs-coteaux.fr**